

## Ville de CUCQ TREPIED STELLA-PLAGE

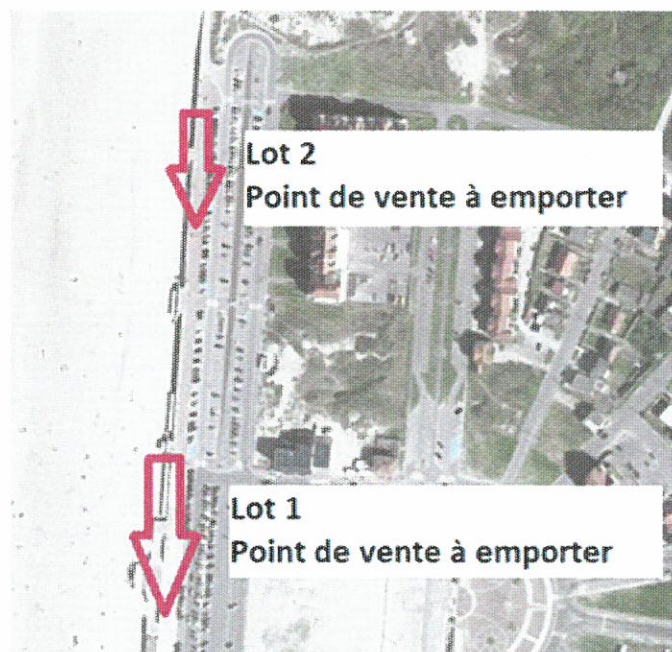


### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

#### 1) Objet :

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville de CUCQ TREPIED STELLA PLAGE lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation pour l'année civile 2024 d'un des deux points de vente à emporter sur la digue-promenade de Stella Plage, moyennant une redevance annuelle fixée à 3 000 €.

- Lot n°1 : Point de vente à emporter (glaces et boissons sans alcool) : emplacement à hauteur du Poste de Secours (superficie 10 m<sup>2</sup>) ;
- Lot n°2 : Point de vente à emporter (glaces et boissons sans alcool) : emplacement à hauteur de l'opération Volley Vacances (superficie 10 m<sup>2</sup>) ;



## 2) Procédure :

Le candidat devra manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

Ville de CUCQ TREPIED STELLA PLAGE  
Hôtel de Ville  
300 avenue des Sports – B.P.33  
62780 CUCQ  
ou par courriel à l'adresse : [dgs@cucq.fr](mailto:dgs@cucq.fr)

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima les pièces suivantes :

- Copie de la pièce d'identité ou du titre de séjour ;
- Extrait d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers de moins de trois mois ou tout document justifiant de la qualité d'autoentrepreneur ;
- Attestations comptables, fiscales et sociales de nature à justifier la capacité financière du candidat (avis d'imposition, attestation paiement des charges sociales, bilans, comptes d'exploitation et résultat) ;
- Copie de la déclaration d'embauche des salariés éventuels auprès de l'URSSAF ;
- Attestation éventuelle de formation en hygiène alimentaire ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours ;
- Copie de la carte de commerçant ambulant en cours de validité ;
- Photographies du fourgon glaces (carte grise, attestation assurance) ou du magasin ambulant ;
- Note descriptive de l'activité commerciale (carte des glaces et des boissons) ;
- Qualifications et références du candidat dans le secteur concerné ou équivalent sur les trois dernières années.

Les dossiers seront jugés sur la base des critères suivants :

- Expérience professionnelle dans la gestion d'une activité commerciale similaire (60 points) ;
- Qualité des produits (origine, traçabilité des produits) (40 points) ;

Les raccordements et abonnements aux réseaux électricité et eau sont à la charge des permissionnaires.

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique, les candidats devront s'adresser auprès de Monsieur Edouard RATEJ, Responsable des Services Techniques Municipaux (Tél : 06.42.27.13.06 ou courriel : [dst.cucq@orange.fr](mailto:dst.cucq@orange.fr)).

Date limite de réception des réponses : 22 NOVEMBRE 2023 à 17 Heures

Date d'envoi du présent avis : 17 OCTOBRE 2023



Le Maire,  
  
Walter KAHN